

COVID-19 – Deux arrêtés préfectoraux (05/03/2021)

Le Préfet du Val d'Oise vient d'émettre en date du 05/03/2021 deux arrêtés, respectivement:

- Arrêté Préfectoral n° 2021-0228 portant mesures de police complémentaires applicables dans le département du Val-d'Oise en vue de ralentir la propagation de l'épidémie de la Covid-19 – Mesures applicables du 05/03/2021 au 31/03/2021.
- Arrêté Préfectoral n° 2021-0238 portant fermeture temporaire dans le département du Val-d'Oise des magasins de vente et des centres commerciaux de plus de dix mille mètres carrés en vue de ralentir la propagation de l'épidémie de la Covid-19 – Mesures applicables à compter du 06/03/2021.

Télécharger (PDF, 240KB)

Télécharger (PDF, 226KB)